

Acte dacté by Siret Ex riel des Princes
Van Orangel aint gouverneur des Pais
Provinciaux Charolles de Bourbon. -
Princesse. Siret Compaigne, vmmel
fu mogeth et d'acté.

Unillaniment par la grace de Dieu Prince d'Orangel.
Comte de Nassau, de Katzenellenbogen, Vianden, Dillé,
Lingch, Suresch, Lirrouay ex Marquis de La Zéve
et d'Elisingue. Seigneur et Baron de Breda, Duc
d'Anvers, de Melan, Cholesterol ex Visconté hereditaire
d'Amir et de Belfaury, Gouverneur et Capitaine
général de Brabant, d'Hollande, de Flandre, de Fries et
d'Altrecht. Et tous autres qui rés présents seront salut.
Comme nous avons et de requis par nous faire et bich
l'union d'union et compaigne de lui arrorder et donner
puissance et aint gouverneur de faire et ordonner son
et d'union et disposition de dernière volonté. Nous
pour le bon amour et inclination naturelle que nous
lui portons, inclinant a son desir lui avons volontairement
arrorder de pouvoit faire et d'union by on
plaisirs, faire codicilles et disposer entièrement de ses
biens tant meubles qu'immeubles. Les laisser, leguer et
donner par donation a raiise de mort par forme de
testament, legat ou fiducie a telle personne que
bon lui semblera. Et témoigny de quoy nous avons fait
expedier les présentes sous notre signe et scel de nos
armes. fait en la ville de Gand le xiiii jour del
mois de Mars l'an mil six cent et quatre vingt et six.
Siret Prince de Nassau, dissolubz et d'acté d'acté par
ordonnance de son Excellence, signe d'acté et
scel de son Excellence.

Et d'union de l'union et de bichit. l'acté et

recoignit en presence de Monsieur Le Prince
d'Orange susd. Les ministres Villers et Caffin et
les deputes de la Ville d'Amers. Messrs Jurgins
de Hargtendourq et Doctroy Montens
et Gerins de la Ville d'Amers le 11 jour de julle
l'an 2102 moy fut. et signe Doctroy Montens,
Jacob van Hargtendourk. H. de Moy.